RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 11111
Numéro SIREN : 413 355 447
Nom ou dénomination : ARPEGE

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 49135

20200491352019

DATE DEPOT : 24/07/2020

N° DE DEPOT : 49135

N° GESTION : 1997B11111

N° SIREN : 413355447

DENOMINATION : ARPEGE

ADRESSE : 374 rue Saint-Honoré 75001 Paris

MILLESIME : 2019

LP55613333

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
29 JUIL. 2020
Sous le N° : 49135

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ARPEGE
Société anonyme au capital de 22 279 552 €
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
RCS Paris 413 355 447

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comme suit :

Réserve légale	5 400,00 €
Report à nouveau	102 312,22 €
	107 712,22 €

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ARPEGE
Société Anonyme au capital de 22 279 552 euros
Siège Social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
413 355 447 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2019

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

- **L'activité d'ARPEGE en 2019**

Depuis la cession de son fonds de commerce à SwissLife Banque Privée le 31 août 2008, la société n'a plus d'activité opérationnelle.

La société poursuit depuis une stratégie de réinvestissement des produits réalisés lors de la cession de son fonds de commerce en étudiant diverses opportunités de croissance externe dans son domaine d'expertise; aucune n'a pu se concrétiser au cours de l'exercice, mais la société a conservé dans son bilan les moyens nécessaires à une reprise d'activité ou à la participation à une opération de croissance externe.

- **Résultats de la société**

En 2019, les charges d'exploitation s'élèvent à 13 410 euros (14 116 euros en 2018).

Un résultat financier d'un montant de 182 885 euros a été constaté en 2019, essentiellement constitué de produits d'intérêt sur le placement de la trésorerie de la société et de gains de change ; il s'était élevé à 142 853 euros en 2018.

Le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à 107 712 euros (49 450 euros en 2018).

Les fonds propres au 31 décembre 2019 s'établissent à 27 242 801 euros, pour un capital social de 22 279 552 euros.

- **Evolution prévisible de la situation et perspectives d'ARPEGE**

Depuis la cession de son fonds de commerce, la société Arpège n'exerce plus d'activité opérationnelle ; la société a pour stratégie de faire fructifier au mieux les produits issus des opérations liées à la cession de son fonds de commerce, et de rechercher activement les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter pour investir à nouveau dans le domaine de la gestion d'actifs, ou dans toute activité dans le domaine de la finance en général. Arpège reste ainsi activement à l'écoute des opportunités.

- **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019.

- **Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.**

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. A la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Le caractère récent et inédit de cette crise rend impossible toute estimation de ses conséquences sur l'activité de ses participations, la situation financière, les résultats et l'évolution des risques de l'exercice 2020.

- **Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
- Réserve légale = 5 400,00 €
- Report à nouveau = 102 312,22 €

- **Dividende**

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distributions de dividende au cours des 3 derniers exercices.

- **ACTIONNARIAT**

Répartition du capital social

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'année 2019.
Le capital social est, au 31 décembre 2019, détenu à hauteur de 100 % par VIEL & Cie.

- **RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

Les principaux risques identifiés dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements de la société Arpège sont :
- risque opérationnel ;
- risque de taux d'intérêt ;
- Risque de liquidité.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Délais de règlement

Au 31 décembre 2019, l'encours fournisseurs se compose des 2 factures contestées.
Aucun encours clients n'est à constater.

Au 31 décembre 2018, l'encours fournisseurs se composait d'une facture échue de moins de 30 jours et aucun encours clients n'était à constater.

Les dates d'échéance correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Arpège dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement. Après validation par ces services, le paiement intervient rapidement.

Situation d'endettement de la société

La société n'a contracté aucune dette bancaire au 31/12/2019.

Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement

La société ne constate pas de charges non déductibles fiscalement selon les articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration était composé, comme suit :

- Monsieur William WOSTYN, Président-Directeur Général, Président de Trad-X Holding SA (Suisse), ParFX Holding SA (Suisse), Tradificom International SA (Suisse), Tradition Securities and Futures SA (France), TSAF OTC SA (France), Notos SA (Suisse). Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct (France), Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil d'administration de E-VIEL, Représentant permanent de Viel et Compagnie-Finance au Conseil d'administration de 3V Finance, Représentant permanent de TSH SA (Suisse) au Conseil d'administration de Finance 2000, Représentant permanent de CFT au Conseil d'administration de CM Capital Markets Holding SA (Espagne), Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil de Surveillance de Swisslife Banque Privée SA (Paris), Administrateur des sociétés Tradition Service Holding SA (Suisse), Carax SA (Paris), Carax Monaco SAM (Monaco), TFS SA (Suisse), Gottex Brokers SA (Suisse), Starfuels SA (Suisse), Finacor & Associés SA (Belgique), Finacor Belgique SA (Belgique), Tradition UK Ltd (Royaume-Uni), Tradition Uk Holdings Ltd (Royaume-Uni), Elixium SA (Paris), Elixium Holdings Ltd (Royaume-Uni), Elixium Holdings (Europe) Ltd (Royaume-Uni), TFS Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), TLC Ltd (Royaume-Uni), Tradition Management Services Ltd (Royaume-Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume-Uni), Trad-X Holdings UK Ltd (Royaume-Uni), ParFX (UK) Ltd (Royaume-Uni), TFS Israël (Brokers) Ltd (Israël), Streamingedge Inc. (Etats-Unis), Tradition America Holding Inc (Etats-Unis), Tradition America LLC (Etats-Unis), Tradition Derivatives and Securities Inc (Etats-Unis), Tradition SEF Inc (Etats Unis), Tradition Data Analytics Services (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud), Tradition Services SA de CV (Mexique), Tradition Nihon Co Ltd (Japon), Tradition Asia Pacific Pte Ltd (Singapour), Tradition Securities Colombia SA (Colombie), Tradition Colombia SA (Colombie), Gérant des SNC Malko et Cruou, Directeur Juridique groupe de VIEL & Cie, de Compagnie Financière Tradition et de Bourse Direct.

- VIEL & Cie, Administrateur, représentée par Madame Catherine NINI, Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Membre du Conseil de Surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur de SwissLife Gestion Privée, E-VIEL, VIEL & Cie, Représentant de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ, Membre représentant de Bourse Direct au Conseil de la Bourse de Berlin, Directeur Général Délégué et administrateur de Viel et Compagnie-Finance, Directeur Financier de VIEL & Cie, Administrateur unique des GIE VCF Gestion et VIEL Gestion.

- Madame Virginie LACROIX, Administrateur, Président Directeur Général de Finance 2000 (France), Représentant permanent de la société Viel & Cie au sein du Conseil d'administration de la société 3V Finance, Contrôleur des comptes des GIE VIEL GESTION et VCF GESTION.

Les administrateurs n'ont pas perçu de rémunération de la société au cours de l'exercice 2019.

- **Conventions**

Aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2019, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le Directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

- **Délégations accordées au Conseil d'administration**

Aucune délégation n'a été accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

- **Fonctionnement du Conseil d'administration**

Aucun membre n'a été élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.
Aucun des membres n'est lié à la société par un contrat de travail.
Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires.
La durée des mandats des membres est de 6 exercices, conformément à la durée légale.
Arpège fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses conseils et comités.

Chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les membres de la Direction générale en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la

date de chaque réunion. Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Tableau des cinq derniers exercices

	2015	2016	2017	2018	2019
I - Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552
b. Nombres d'actions émises	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472
II - Résultet global des opérations affectuées					
a. PNB/Chiffre d'affaires hors taxes					
b. Résultats avant impôt, amortissements et provisions	-7 105	79 367	387 335	128 737	169 483
c. Impôt sur les bénéfices	-321 911	-170 044		-79 287	-61 771
d. Résultats après impôt, amortissements et provisions	-329 016	-90 677	387 335	49 450	107 712
e. Montant des bénéfices distribués					
III - Résultat des opérations par actions					
a. Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0,24	0,06	0,28	0,09	0,12
b. Résultats après impôt, amortissements et provisions	-0,24	-0,07	0,28	0,04	0,08
c. Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a. Nombre de salariés	-	-	-		-
b. Montant de la masse salariale	-	-	-		-
c. Montant relatif au titre des avantages sociaux	-	-	-		-

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Arpège

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Arpège,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arpège relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

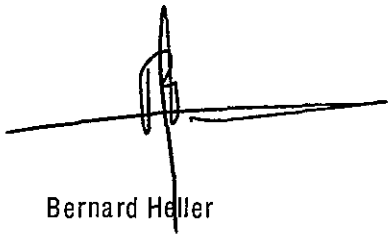
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

Bilan

ACTIF	Note	31/12/2019 Brut Euro	Amort / Dépr Euro	Net Euro	31/12/2018 Net Euro
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Participations, TIAP		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé		-	-	-	-
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.1	28 944 181	-	[illegible]	28 744 274
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	II.2	4 201	-	[illegible]	13 739
[illegible]		-	-	[illegible]	-
Total de l'actif circulant		**28 948 382**	-	[illegible]	**28 758 014**
Total de l'actif		**28 948 382**	-	[illegible]	**28 758 014**

PASSIF	Note	31/12/2019 Euro	31/12/2018 Euro
Capitaux propres			
Capital social		22 279 552	22 279 552
Prime d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		54 860	33 020
Réserves réglementées des plus-values long terme		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		4 800 677	4 773 067
Résultat de l'exercice		107 713	49 450
Total des capitaux propres	II.3	**27 242 801**	**27 135 089**
Provisions			
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II.4	7 693	11 900
Dettes fiscales et sociales		-	-
Autres dettes	II.5	49 026	30 990
Ecart de conversion passif		1 648 862	1 580 035
Total des dettes		**1 705 581**	**1 622 924**
Total du passif		**28 948 382**	**28 758 014**

Compte de résultat

	Note	2019 Euro	2018 Euro
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises d'amortissements et provisions		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
Produits d'exploitation	III.1	-	-
Frais de personnel			
Autres achats et charges externes		-13 401	-14 116
Impôts taxes et versements assimilés		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Charges d'exploitation		**-13 401**	**-14 116**
Résultat d'exploitation		**-13 401**	**-14 116**
Résultat financier	III.2	182 885	142 853
Résultat courant avant impôt		**169 483**	**128 737**
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur le bénéfice	III.3	-61 771	-79 287
Résultat net pour l'exercice		**107 712**	**49 450**

ARPEGE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I / PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables :

Les comptes annuels de la société Arpège sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

Méthodes comptables utilisées :

- **Portefeuille titres**

 - Titres de transaction

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition, frais inclus, en tenant compte le cas échéant des intérêts courus. Ces titres font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché coupons inclus. L'écart à la clôture existant entre le prix d'acquisition et la valeur de marché est constaté en résultat.

 - Titres de placement

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition, hors coupons courus pour les obligations. A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués au dernier cours de décembre. Les moins-values constatées donnent lieu à une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature.
Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

 - Titres d'investissement

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors coupons courus.
Ces titres font l'objet d'un étalement, sur leur durée de vie résiduelle, de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- **Valeurs immobilisées**

 - Titres de participation

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au prix de souscription. Une dépréciation peut être constatée, notamment au regard du niveau des capitaux propres de la participation, lorsque nécessaire.

 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles (logiciels) sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon le mode linéaire ou dégressif.
Les règles utilisées sont les suivantes :

Agencements :	10 ans - linéaire
Mobilier et matériel :	5 à 10 ans - linéaire/dégressif
Matériel informatique :	3 ans - dégressif

Logiciels informatiques :	1 an - linéaire
Progiciels informatiques :	3 ans - linéaire/dégressif

- **Opérations en devises**

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont évalués au cours de change en vigueur à la date d'arrêté et les résultats enregistrés en charges ou en produits sur opérations de change.

- **Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à recevoir et à payer sont rattachés à chaque poste de bilan en fonction de leur nature.
Les commissions sont comptabilisées à la date de facturation. La partie des commissions non encore facturée à la date de clôture est enregistrée au résultat.

- **TVA non récupérable**

La partie de TVA non récupérable est enregistrée au compte de résultat dans chaque poste de charge concerné.

- **Provisions**

Les provisions, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent certains.

- **Autres postes de bilan**

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations économiquement nécessaires.

II / NOTES SUR LE BILAN

II.1 – Autres créances

Ce poste a évolué de la façon suivante :

en euros	31-déc-19	31-déc-18
Créances clients	-	-
Créances d'impôt et de taxes	-	-
Créances sur personnel	-	-
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	28 944 181	28 744 274
Produits divers à recevoir	-	-
Débiteurs divers	-	-
TOTAL	**28 944 181**	**28 744 274**

II.2 – Disponibilités

Les disponibilités de la société se composent de la sorte:

en euros	31-déc-19	31-déc-18
Créances sur les établissements de crédit	4 201	13 739
Intérêts courus	-	-
Caisse	-	-
TOTAL	**4 201**	**13 739**

II.3 – Capitaux propres

en euros	01.01.2019	Affectation Résultat 2018	Résultat 2019	31.12.19
Capital	22 279 552	-	-	22 279 552
Réserve Légale	33 020	21 840	-	54 860
Report à nouveau	4 773 066	27 610	-	4 800 676
Résultat de l'exercice	49 450	-49 450	107 712	107 712
TOTAL	**27 135 088**	**-**	**107 712**	**27 242 800**

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui a approuvé les comptes de l'exercice 2018, le bénéfice de cet exercice a été affecté au poste de « réserve légale » et au poste de « report à nouveau » comme présenté ci-dessus.
Au 31 décembre 2019, le capital de la société est composé de 1 392 472 actions de 16 € de nominal ; aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

II.4 – Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 7 693 € au 31 décembre 2019, contre 11 900 € au 31 décembre 2018. Elles sont essentiellement composées de factures non parvenues pour des honoraires d'audit ; ces dettes ont une échéance inférieure à six mois.

II.5 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 49 026 € au 31 décembre 2019, contre 30 990 € au 31 décembre 2018. Elles sont intégralement composées de comptes courant vis-à-vis de sociétés liées.

III / NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 – Chiffre d'affaires net

Jusqu'à la date de cession de son fonds de commerce en 2008, la société Arpège exerçait une activité de gestion d'actifs. Depuis cette date, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé par la société malgré les efforts déployés par la société afin de rester à l'écoute des opportunités de croissance externe dans son cœur de métier.

III.2 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en euros	2019	2018
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Autres produits financiers	182 647	142 180
Gain de change	-	0
Total des produits financiers	*182 647*	*142 181*
Autres frais financiers	-	-
Perte de change	-238	-672
Total des charges financières	*-238*	*-672*
TOTAL	182 409	142 053

Les produits financiers sont principalement liés au placement de la trésorerie de la société.

III.3 – Impôts

La société Arpège constate une charge d'impôt au titre de l'exercice 2019 de 61 771 € contre une charge d'impôt au titre de l'exercice 2018 de 79 287€.

IV / NOTES SUR LE HORS BILAN

IV.1 – Engagements donnés

Aucun engagement n'a été donné au cours de l'exercice.

IV.2 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au cours de l'exercice.

IV.3 – Engagements sur instruments financiers à terme

Néant.

V / AUTRES INFORMATIONS

V.1 – Ventilation des effectifs moyens

Au 31 décembre 2019, la société n'a pas de personnel salarié.

V.2 Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice en réserve légale.

V.3 *Rémunération des dirigeants*

Organes d'administration : Aucune
Organe de direction : Aucune

V.4 Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. A la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

V.5 Consolidation

Arpège est intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme, 75001 Paris, et dont la maison-mère ultime est Viel et Compagnie-Finance, 23 Place Vendôme - 75 001 Paris.